



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Moulins, le 20 septembre 2017

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
Dotations de l'Etat

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Département
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI
Monsieur le Président du Conseil Départemental

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK
Tél : 04 70 48 33 70
yousef.taoufik@allier.gouv.fr

Circulaire n° 50 /2017

Madame, Monsieur les sous-préfets de Montluçon et
de Vichy

(en communication)

Objet : Délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en 2017 pour application en 2018.

Références : Note d'information NOR : INTB1704745N du 27 février 2017.

P.J : un schéma récapitulatif des délibérations

Une note d'information a été élaborée par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur. Elle a pour objet de présenter les nouveautés relatives aux conditions et aux délais dans lesquels doivent être prises, par les collectivités territoriales et leurs groupements, les principales délibérations en matière fiscale en cours de l'année pour une application l'année suivante.

Cette note d'information est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Allier dans la rubrique politiques publiques, relations avec les collectivités territoriales, fiscalité locale.

Vous trouverez ci-joint un schéma récapitulatif des délibérations de portée fiscale pouvant être prises en cours d'année par les collectivités locales.

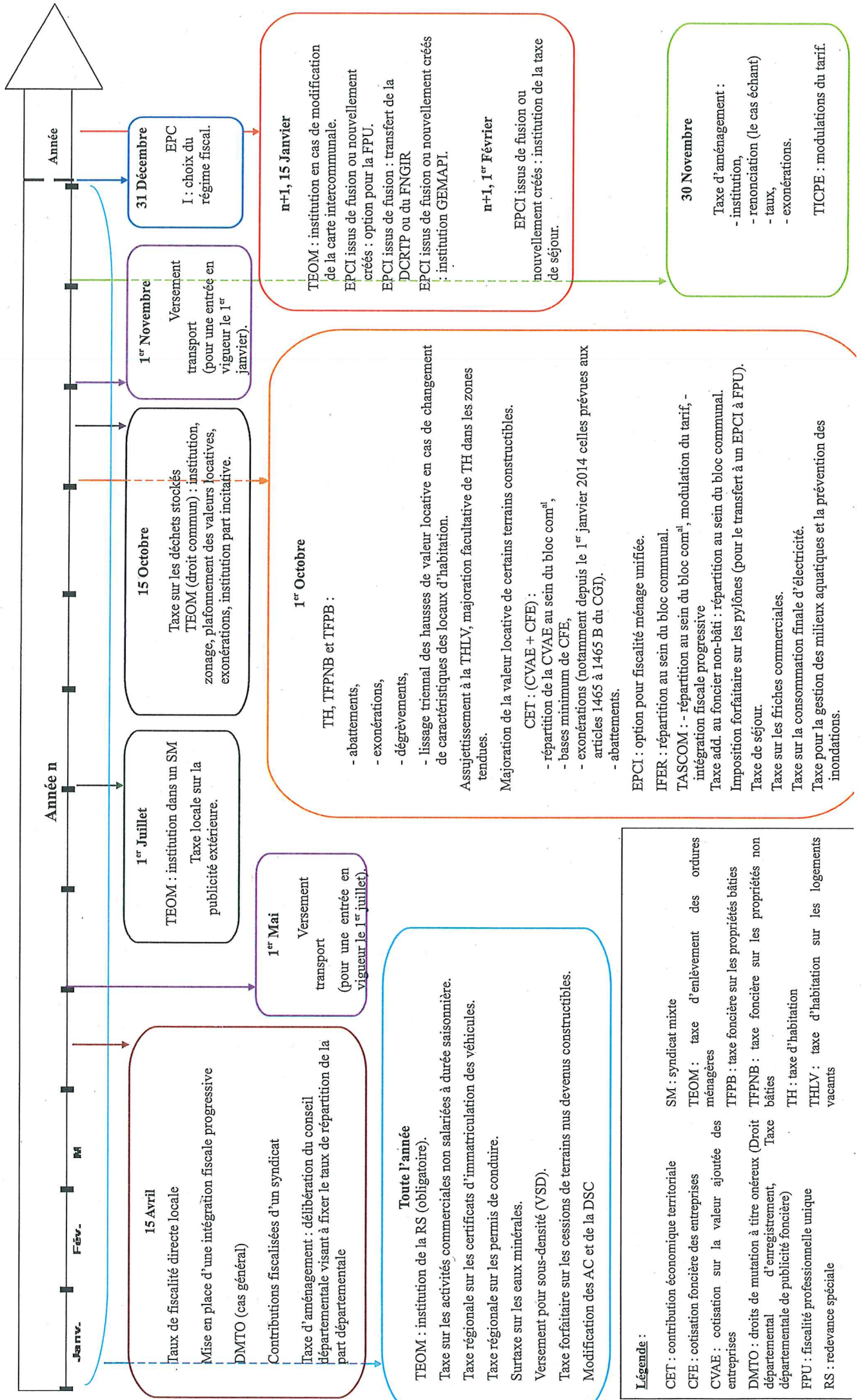
J'appelle votre attention sur les délibérations qui doivent être prises avant le 1^{er} octobre prochain pour recevoir application au 1^{er} janvier 2018. Si vous envisagez de telles mesures fiscales, je vous invite à faire délibérer vos assemblées avant cette échéance, puis à transmettre aussitôt les délibérations à la préfecture ou aux sous-préfectures.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Dominique SCHUFFENECKER

ANNEXE 1 : Dates limites d'adoption des délibérations en matière de fiscalité locale



ANNEXE 2 : Dates limites d'adoption des délibérations fiscales par catégories de collectivités

	Toute l'année	15 avril	1 ^{er} mai	1 ^{er} juillet	1 ^{er} octobre	15 octobre	1 ^{er} nov.	30 nov.	31 décembre	15/01 et 1/02 n+1 en cas de fusion d'EPCI
Commune	-Redevance spéciale -Taxe activités comer ^{ales} non salariée à durée saisonnière -Versement sous densité -Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructibles -Surtaxe sur les eaux minérales	-DMTO Taux de : - TH - TFPB - TFPNB - CFE - Mise en place d'une intégration fiscale progressive (Création de commune nouvelle)	-VT (entrée en vigueur 1 ^{er} juillet)	-TLPE	-TH -TFPNB -TFPB -THLV, maj TH -CFE et CVAE -IFER -TASCOM -TCFE -Taxe friches comer ^{ales}	-TEOM TEOM incitative Déchets stockés	-VT (entrée en vigueur 1 ^{er} janvier)	-TA		
EPCI à fiscalité propre (CC, CA, CU)	-Redevance spéciale -Versement sous densité	Taux de : - TH - TFPB - TFPNB - CFE - Intégration fiscale progressive	-VT (entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet)	-TLPE	-Répartition taxe add ^e à la TFPNB -GEMAPI -TS	-TEOM -TEOM incitative	-VT (entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier)	-TA	-Choix du régime fiscal	-TEOM – option pour FPU - DCRTP et FNGIR - GEMAPI - TS
Syndicat mixte	-Redevance spéciale	-Fiscalisation des contributions syndicales		-TEOM (si institution dans un SM)		-TEOM TEOM incitative			-Répartition de la fiscalité additionnelle	-TEOM
Département et collectivité de Corse	-Surtaxe eaux minérales	-DMTO -TFPB - TA répartition part dép.			-TFPB -CVAE			-TA		
Région (et collectivité de Corse)	-Taxe sur les permis de conduire -Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		-VT (IDF) (entrée en vigueur 1 ^{er} juillet)		-CVAE		-VT (IDF) (entrée en vigueur 1 ^{er} janvier)	-TA (IDF) -TICPE		

Liste des abréviations :

CET : contribution économique territoriale
 TA : taxe d'aménagement
 CFE : cotisation foncière des entreprises
 TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
 TCFE : taxe sur la consommation finale d'électricité
 DMTO : droits de mutation à titre onéreux
 TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 GEMAPI : Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
 IFER : imposition forfaitaires sur les entreprises de réseaux
 TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties
 TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties
 TLPE : taxe locale sur la publicité extérieure

TH : taxe d'habitation

TS : taxe de séjour

VSD : versement pour sous densité

VT : versement transport

TICPE : taxe intérieure sur les produits pétroliers

RS : redevance spéciale

REOM : redevance d'enlèvement des ordures ménagères